

**Zeitschrift:** La Croix-Rouge suisse  
**Herausgeber:** La Croix-Rouge suisse  
**Band:** 82 (1973)  
**Heft:** 4

**Artikel:** Questionnez, et l'on vous répondra  
**Autor:** M.S.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-684146>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Questionnez, et l'on vous répondra

«La calomnie, monsieur!... D'abord un bruit léger, rasant le sol comme l'hirondelle avant l'orage *pianissimo*, murmure et file, et sème en courant le trait empoisonné. Telle bouche le recueille et *piano, piano*, vous le glisse en l'oreille adroitement. Le mal est fait; il germe, il rampe, il chemine, et *rinforzando* de bouche en bouche il va le diable; puis tout à coup, je ne sais comment, vous voyez la calomnie se dresser, siffler, s'enfler, grandir à vue d'œil. Elle s'élance, étend son vol, tourbillonne, enveloppe, arrache, entraîne, éclate et tonne, et devient, grâce au ciel, un cri général, un *crescendo* public, un *chorus* universel de haine et de proscription. Qui diable y résisterait?»

Beaumarchais,

Le Barbier de Séville  
acte II, sc. 7

*La Croix-Rouge suisse reçoit souvent des lettres demandant des éclaircissements sur des rumeurs qui circulent dans l'opinion publique. Elle s'efforce toujours d'y répondre avec précision. Combien sont-ils, en effet, qui se posent les mêmes questions que cet instituteur?*

Messieurs,

Il est vrai que «nos enfants émettent souvent des doutes quelquefois justifiés sur les actes des adultes», comme vous le relevez sur votre circulaire aux écoles du 23.2.1973. Dans le cas de la Croix-Rouge, je pense que ces doutes sont justifiés, car je les partage. Un article d'une publication romande releva en son temps (il y a 3 ou 4 ans) que sur 10 francs versés à la Croix-Rouge, 8 francs servaient à couvrir les frais administratifs. Je n'ai lu aucun démenti à ces chiffres. D'autres questions se posent: pourquoi une commission aux vendeurs (plus de 10 %!)? Ou bien l'on fait œuvre de charité, et on le fait gratuitement, ou bien l'on en tire un revenu, et cela n'est plus de la charité.

Je ne dirai aucun mal des frais de voyages, de «missions», de banquets mondains, etc... Je me contenterai de demander combien il faut vendre d'almanachs pour financer ces activités? Puis-je également savoir combien de personnes dirigeantes de la Croix-Rouge travaillent bénévolement pour cette institution?

Je vous prie de m'excuser de faire partie de ces enfants qui émettent des doutes, mais j'attendrai votre réponse pour savoir si je commanderai ou non vos almanachs.

Veuillez agréer, Messieurs, mes meilleures salutations.

Un instituteur

Monsieur,

Nous vous remercions de nous faire part de vos doutes au sujet de notre institution, car ils témoignent d'un intérêt réel à son égard et d'une saine conception de son idéal. Cependant, sont-ils vraiment justifiés? Vous avez lu un jour dans une publication romande que «sur 10 francs versés à la Croix-Rouge, 8 servaient à couvrir les frais administratifs», affirmation qui, selon vous, n'a pas été démentie. Nous ne saurions vous dire combien de fois nous avons essayé de lutter contre cette rumeur malheureusement trop répandue et qui ne correspond en rien à la réalité. Mais les gens sont ainsi faits qu'ils sont davantage portés à croire les informations scandaleuses diffusées par des journalistes peu scrupuleux plutôt que les données précises et fondées fournies par des organes sérieux. Est-il besoin de vous citer, à vous qui êtes instituteur, le fameux passage de Beaumarchais sur les ravages de la calomnie?

Pour répondre donc à votre première question, il ressort de tous les bilans publiés chaque année et contrôlés par une Société fiduciaire que, selon le genre des opérations de secours mises sur pied par la Croix-Rouge suisse, les frais administratifs - inévitables - varient entre 2 % et 5 % du total des dépenses. Vous voyez que nous sommes loin des 80 % dont on nous accuse!

Vous écrivez d'autre part au sujet de l'Almanach: «pourquoi une commission aux vendeurs (plus de 10 %!)?» Nous demandons en effet à divers groupements (sportifs, éclaireurs, écoliers) de nous aider à diffuser notre Almanach. La commission qu'ils perçoivent à cette occasion est dans la plupart des cas réservée à une bonne cause. C'est ainsi, par exemple, que les vendeurs de l'Almanach, membres de l'Alliance suisse des Samaritains - une institution auxiliaire de la Croix-Rouge suisse - reçoivent 40 centimes par exemplaire vendu, mais il ne s'agit pas d'une rémunération personnelle. Sur ces 40

centimes, en effet, 20 centimes sont destinés à leur section de Samaritains et les 20 autres centimes vont à l'organisation centrale. Cette commission du vendeur n'a donc d'autre but que le financement d'activités d'entraide. Le bénéfice net de la publication et de la vente de l'Almanach s'est monté en 1972 à près de 95 000 francs et il a permis d'accomplir des tâches nationales.

Vous posez encore la question de savoir «combien de personnes dirigeantes de la Croix-Rouge travaillent bénévolement pour cette institution». Il est certain que l'un des principes fondamentaux de la Croix-Rouge est son «Caractère bénévole»: nombreux sont ses membres qui y consacrent une partie de leur temps sans recevoir de rémunération. Mais comment voulez-vous que toutes les personnes, employées à *plein temps* par l'organisation centrale et indispensables à sa bonne marche et à son efficacité, vivent et fassent vivre leur famille sans toucher pour cela le salaire normal que mérite leur travail? Croyez bien qu'elles le font non seulement avec conscience, mais avec un cœur et un dévouement inestimables. La Croix-Rouge suisse rémunère les collaborateurs dont elle a besoin pour mener à bien ses multiples activités, non seulement dans le domaine des secours en Suisse et à l'étranger, mais aussi, entre autres, dans celui de la formation en soins infirmiers professionnels et non professionnels, dans celui de la transfusion de sang pour faire face aux besoins de la Suisse entière, dans celui de l'assistance aux personnes âgées, isolées ou handicapées. Et si cela oblige ses collaborateurs à certains déplacements et à certains travaux de commissions, cela ne leur laisse guère de temps pour des «banquets mondains» dont ils ignorent en général le goût.

En vous remerciant de l'intérêt que vous avez manifesté à notre égard, ce qui nous a donné l'occasion d'éclaircir certains points, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations les meilleures.

M. S.